

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le 30 août deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 24 août 2018 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, CHABRIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme DE SOUSA Sandra à M. PASCANET Serge
M. FOURNIER Michel à Mme GARCIA Amélia
Mme BRESSON Séverine à M. CHABRIER Michel
Mme BARGHOUT Christine à Mme MORAND Sandra
Mme BASSE Corinne à Mme SOUBEYROUX Valérie
M. DAUZAT Christian à M. HEBRARD Jean-Pierre

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Etude diagnostique de l'assainissement : choix du cabinet
- Emprunt pour achat d'une tondeuse à gazon (stade municipal)
- Adhésion au groupement de commandes relatif aux transports des scolaires à la piscine de Riom
- Encaissement de chèques suite à sinistres
- Virements de crédit
- Création de poste pour accroissement temporaire d'activité (Service périscolaire)
- Règlement Général sur la Protection des Données : prise en compte
- Vente de terrain à OPHIS et Auvergne Habitat
- Convention d'occupation du domaine public (OPHIS)
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif
- Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale
- Autorisation de prendre possession de la parcelle AC23 (Liabeuf) avec l'EPF/SMAF
- S.I.A.E.P. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.
- Questions diverses

ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'ASSAINISSEMENT : choix du cabinet

Conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté ministériel, l'actualisation de notre étude diagnostique est obligatoire selon une fréquence décennale et est un préalable à toute extension de réseau.

Le groupe de travail s'est réuni le 18 juillet 2018 pour étudier les offres de trois prestataires ; il propose que soit retenue la société SAFEGE pour un montant de 35 956.80 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter cette proposition et de l'autoriser à demander toutes subventions relatives à cette opération.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

EMPRUNT POUR ACHAT D'UNE TONDEUSE A GAZON : stade municipal

La municipalité a engagé l'achat de matériels agricoles lors du vote du budget :

tondeuse	27 365.15 € HT	32 838.18 € TTC
----------	----------------	-----------------

Pour mener à bien le financement de ce projet, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 27 365.15 € correspondant au montant Hors Taxes auprès BNP PARIBAS.

Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 27 638.65 € dont 273.50 € de frais de dossier.
- Taux : 0.99500 %
- Périodicité : trimestrielle
- 1ère échéance : octobre 2018
- Nombre échéance : 20

VOTE : 16 pour et 2 abstentions (M CHABRIER et S BRESSON)

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRANSPORTS SCOLAIRES A LA PISCINE DE RIOM

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans se propose de constituer un groupement de commandes relatif au transport des scolaires à la piscine.

Monsieur le Maire demande au conseil d'autoriser la commune à adhérer.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

ENCAISSEMENT DE CHEQUES SUITE A SINISTRES

L'assurance GROUPAMA vient de procéder à l'indemnisation de deux sinistres

- ❖ sinistre « salle des fêtes » du week-end du 30 avril au 1er mai 2018: bris de mobilier à la salle des fêtes

Le montant de celle-ci s'élève à 893.76 €

Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- ❖ sinistre du 26 au 27 mai 2018 : casse de vitres et de la porte d'entrée de la salle des fêtes.

Le montant de celle-ci s'élève à 9150.24 € pour le remplacement de la porte de la salle des fêtes. La vétusté sera remboursée ultérieurement sur facture (2820.15 €) seule la franchise 286 € restera à la charge de la commune.

Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil des virements de crédits suivants :

Pour un montant de 7 720.00 € pour l'achat d'un jeu à installer dans la cour de l'école maternelle : structure + dalles amortissantes. Une somme de 5000 € avait été positionnée au budget 2018.

Pour un montant de 1000 € pour la pose de film anti-éblouissement à l'espace sportif. Une somme de 2360.00 € avait été positionnée au budget 2018.

Pour un montant de 1350 € pour le règlement de la première échéance de l'emprunt concernant l'achat de la tondeuse.

CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRES D'ACTIVITE :

Service périscolaire

Afin d'assurer les services périscolaires (cantine et garderie), il y a lieu de créer un poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 11h pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2018 pour accroissement temporaire d'activité.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Pour information deux agents seront recrutés en contrats aidés en remplacement des agents dont les contrats sont arrivés à terme :

- un agent pour un an à compter du 1^{er} septembre 2018 à 20 heures par semaine
- un agent pour un an à compter du 1^{er} octobre 2018 à 23 heures par semaine.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNES : prise en compte

Le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. À l'ère du numérique, les communes et les EPCI, de par leurs missions et leurs activités, produisent au quotidien de très nombreuses données et sont fortement impactées par le RGPD : désignation d'un délégué à la protection des données (DPD),

responsabilité. Les communes et les EPCI devront être en capacité de prouver que les mesures nécessaires pour protéger les droits et les données des habitants ont été prises

Pour faire face à cette nouvelle réglementation Monsieur Christian DAUZAT, Adjoint au Maire de la Commune de SAINT-BEAUZIRE a participé à une réunion d'information relative au RGPD, organisée par l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme, le vendredi 22 juin 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil d'officialiser sa prise en compte c'est-à-dire :

- De poursuivre son engagement dans la démarche du RGPD.
- De respecter les droits des personnes.
- D'améliorer la sécurité des données de la Commune.
- D'engager une réflexion pour la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

VENTE DE TERRAINS A OPHIS ET AUVERGNE HABITAT

Monsieur le Maire expose :

Deux bailleurs sociaux OPHIS et AUVERGNE HABITAT disposent de logements implantés sur des parcelles appartenant à la commune :

- Parcelle AD 190 de 1706m² rue des Acacias où sont implantés 5 logements OPHIS,
- Parcelles AB 125, AB 126 et AB 127 d'un total de 3956m² où sont implantés 11 logements AUVERGNE HABITAT,

Afin de pouvoir procéder à la vente de ces logements en priorité aux locataires en place (vente HLM), ils proposent de racheter ces terrains à la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour résilier les baux actuellement en vigueur et entamer dès à présent les négociations avec ces deux bailleurs sociaux afin de finaliser la vente de ces quatre parcelles.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents pour entamer la négociation pour finaliser la vente de ces terrains

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : OPHIS

Lors du montage de l'opération réhabilitation de l'ancien presbytère, la commune a accepté d'affecter cinq places de stationnement sur la placette située entre le bâtiment de la Poste et le centre de télécommunications.

Monsieur le Maire propose au conseil qu'une convention d'occupation du domaine public soit établie avec OPHIS pour mettre le terrain à sa disposition en vue de son aménagement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire expose :

Au 31 décembre 2017, le service d'assainissement collectif comptait 819 abonnés (802 en 2016) soit 1830 habitants correspondant à un taux de desserte de 99.39 % sur le nombre potentiel d'abonnés.

Les volumes facturés sont de 62 424 m³ soit une baisse de 4.7 % par rapport à 2016.

La facture type INSEE pour 120m³/an s'élève à 283.85 € soit 2.37 €/m³.

La conformité des équipements de traitement des eaux usées est de 100 % comme en 2016.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

RESILIATION DE LA CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT et ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE.

Afin de continuer à bénéficier du SATESE à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient d'adhérer à l'ADIT et, en parallèle, de résilier la convention initiale.

On passera à cette occasion de 0.896 € par habitant à 1 € pour bénéficier des services de SATESE.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

AUTORISATION DE PRENDRE POSSESSION DE LA PARCELLE AC 23 (4 rue du Pont Neuf) AVEC L' EPF/SMAF

La parcelle AC 23 est actuellement la propriété de l'EPF/SMAF.

Afin d'y accueillir le CCA, il est nécessaire de demander à l'EPF/SMAF de mettre l'ensemble des bâtiments se trouvant sur cette parcelle à la disposition gratuite et immédiate de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

S.I.A.E.P. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.

David ARNAUD, délégué au SIAEP présente les grandes lignes du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

- le syndicat a vendu pour 4M15 € d'eau potable.
- la longueur du réseau est de 476 km
- les pertes sont de l'ordre de 4m³ /jour / km
- le syndicat couvre 31 000 ha pour 14000 abonnés
- la consommation moyenne est de 103/m³ par abonné
- le prix du m³ a baissé de 1.5 % par rapport à 2016.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Paiement des frais de concours d'une ATSEM (services scolaires)

Une ATSEM recrutée à la rentrée 2017 a passé un concours dans le Département de la Loire.

La commune est réglementairement redevable au Centre de Gestion de la Loire d'une somme de 2 140.94 € correspondant au frais de concours.

❖ Réunion du groupe de travail PLUi

Elle est prévue le lundi 10 septembre 2018 à 16 heures.

❖ Dossier « accessibilité »

La rédaction de l'agenda programmé de mise aux normes est en cours de liaison avec le représentant de la Sous-Préfecture.

Il devra être terminé fin novembre.

❖ Fête de l'oignon :

A la demande de Madame Amelia GARCIA, les grilles d'exposition seront mises à la disposition du CCA.

Dates à retenir :

Mardi 4 septembre 2018 à 10h : réunion Syndicat Rive Droite de la Morge à Beauregard Vendon

Jeudi 6 septembre 2018 à 20h 30 : assemblée générale de l'APE

Samedi 8 septembre 2018 à 9h 15 : réunion risques majeurs

Samedi 8 septembre 2018 à 11h : baptême civil

Dimanche 9 septembre 2018 : ouverture de la chasse

Dimanche 9 septembre 2018 : fête de l'oignon

Lundi 10 septembre 2018 à 10h 30 :

Lundi 10 septembre 2018 à 16h : PLUi groupe de travail

Mardi 11 septembre 2018 : banque alimentaire

Mardi 11 septembre 2018 à 18h 30 : conseil communautaire à Riom

Mercredi 12 septembre 2018 de 9 à 12h : comité pilotage PLUi à Ennezat

Jeudi 13 septembre 2018 à 10h :

Jeudi 13 septembre 2018 à 20h ; assemblée générale du CCA

Vendredi 14 septembre 2018 à 16h : don du sang

Vendredi 14 septembre 2018 à 16h 15 : porte ouverte au restaurant scolaire

Vendredi 14 septembre 2018 à 18h : calendrier salle des fêtes et planning espace sportif

Samedi 15 septembre 2018 à 15 h : mariage

Mardi 18 septembre 2018 à 20h 30 : conférences des Maires

Mercredi 19 septembre 2018 à 18h 30 : comité du centre des sapeurs-pompiers

Jeudi 20 septembre 2018 à 14h : réunion info « ateliers mémoire »

Samedi 22 septembre 2018 de 9 à 12h : permanence du commissaire enquêteur PLUi

Jeudi 27 septembre 2018 à 20h 30 : conseil municipal

Fin de séance : 22h 30